

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de Pécy

Par arrêté préfectoral n°2023/05/DCSE/BPE/E du 21 mars 2023 est prescrite, pendant 18 jours, du lundi 24 avril à 09h00 au jeudi 11 mai 2023 à 17h30, en mairie de Pécy, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SCEA de Champmoulin - 2 rue de la Libération à Pécy, pour la création d'un forage d'irrigation agricole à Pécy, Lieudit « Le Moine Barry », parcelle C311. La SCEA assurant les frais de publicité de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 (D) et 1.3.1.0 (A) de la nomenclature IOTA.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- **en mairie de Pécy** (2A, rue du Prieuré 77970 PÉCY) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - en version papier,
 - en version numérique consultable sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
- **sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne**, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête en version « papier »**, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert en mairie de Pécy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **sur le registre dématérialisé accessible** :
 - à la mairie de Pécy, sur un poste informatique dédié, fourni par Publilégal
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pecy-forage-champmoulin@enquetepublique.net

Jusqu'au terme de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être adressées au commissaire enquêteur, par courrier à la Mairie de Pécy – 2A, rue du Prieuré 77970 PÉCY – Objet : EP Pécy-forage Champmoulin. Elles seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui le demande.

Le commissaire enquêteur, Mme Marie-Françoise HEBRARD, recevra le public à la mairie de Pécy, les :

- lundi 24 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
- samedi 6 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 11 mai 2023 de 15h00 à 17h30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Christian PIERRE – 06.85.57.24.84 - christian.pierre36@wanadoo.fr.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture- DCSE - BPE (12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Pécy, en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté du Préfet.